

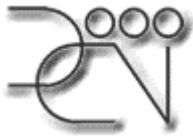
CONTRÔLE DE CONNAISSANCES

UTE C18 -510

NOM _____ Prénom _____
Date __ / __ / __ Formateur : _____

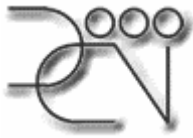
Entourez les bonnes réponses

- 1 Le courant électrique est-il dangereux pour le corps humain ? OUI NON
- 2 Une intensité de 50mA est-elle dangereuse ? OUI NON
- 3 Le courant électrique brûle-t-il ? OUI NON
- 4 La gravité des blessures dépend-t-elle de la résistance du corps ? OUI NON
- 5 Si la tension est :
- supérieure à 50 Kv, est-ce de la HTB ? OUI NON
 - comprise entre 1 Kv, et 50Kv, est-ce de la HTA ? OUI NON
 - inférieure à 1000 v, est-ce de la basse tension ? OUI NON
- 6 Faut-il être habilité pour accéder à : ?
- Poste EDF OUI NON
 - Pylône équipé de câbles sous tension OUI NON
 - Pylône équipé de câbles hors tension OUI NON
 - Pylône non équipé de câbles OUI NON
 - Câbles nus hors tension déroulés au sol OUI NON
 - Câbles souterrains HTA ou HTB situé à plus de 1m50 OUI NON
- 7 Les « travaux » ci dessous sont-ils d'ordre électrique ?
- Réalisation de fondations OUI NON
 - Assemblage OUI NON
 - Levage OUI NON
 - Levage au voisinage de lignes sous tension OUI NON
 - Peinture de pylônes avec câbles hors tension OUI NON
 - Peinture de pylônes avec câbles sous tension (dans le respect de la distance minimale d'approche corrigée) OUI NON
 - Mise en place de protections sous une ligne sous tension (dans le respect de la distance minimale d'approche corrigée) OUI NON
 - Changement de cornières d'un pylône avec câbles sous tension (dans le respect de la distance minimale d'approche corrigée) OUI NON
 - Remplacement d'isolateur OUI NON
 - Manchonnage au sol de câble neuf OUI NON



RESEAUX HAUTE TENSION

- 8 Quelle habilitation minimum faut-il pour effectuer des travaux d'ordre électrique ?
- HO
 - H1
 - H2
- 9 Quelle habilitation minimum faut-il pour effectuer des travaux d'ordre NON électrique ?
- HO
 - H1
 - H2
- 10 L'habilitation est :
- la preuve d'une qualification professionnelle ? OUI NON
 - la reconnaissance par employeur de votre capacité à travailler en sécurité par rapport aux risques électriques ? OUI NON
- 11 L'habilitation est :
- précédée d'une formation ? OUI NON
- 12 Si vous êtes habilité H1,
- pouvez-vous recevoir une attestation de consignation ? OUI NON
 - pouvez vous recevoir une autorisation de travail ? OUI NON
 - pouvez vous être surveillant de sécurité électrique ? OUI NON
- 13 Sur un chantier habilité ou non, êtes-vous responsable de votre sécurité ? OUI NON
- 14 Le balisage d'une zone de travail doit-il être considéré comme,
- une protection ? OUI NON
 - une limite infranchissable ? OUI NON
- 15 Vous travaillez dans une zone de travail balisée, un de vos outils vous échappe et tombe à l'extérieur de cette zone entre balisage et partie électrique . Que faire ? :
- vous franchissez le balisage pour récupérer rapidement vos outils OUI NON
 - vous coupez le courant et ensuite franchissez le balisage OUI NON
 - vous en parlez à votre Chargé de Travaux OUI NON
- 16 Quelle est la distance limite de voisinage (DLV),
- en HTA ? mètres
 - en HTB 63 kV ? mètres
 - 225 kV ? mètres
 - 400 kV ? mètres



RESEAUX HAUTE TENSION

17 La distance minimale d'approche corrigée (DMAC) en mètre est-elle ?

-en 20 kv	0.60	0.70	0.80
-en 63 kv	0.85	0.95	1.10
-en 90 kv	1.00	1.15	1.30
-en 220 kv	1.60	1.85	2.00
-en 400 kv	2.50	3.10	4.00

18 Une mise à la terre doit être remplacée lorsque,

- | | | |
|---|-----|-----|
| - elle a subi 2 fois un court circuit ? | OUI | NON |
| - elle a subi 1 fois un court circuit ? | OUI | NON |

19 Une mise à la terre commence par la connexion du dispositif ?

- | | | |
|------------------------|-----|-----|
| - à la ligne ? | OUI | NON |
| - à la terre (masse) ? | OUI | NON |
| - indifféremment ? | OUI | NON |

20 Avant d'effectuer des travaux souterrains, faut-il se renseigner sur les ouvrages éventuels placés au sol ?

OUI NON

21 A proximité d'un câble souterrain, à partir de quelle distance devez-vous prendre des précautions ?

- | | | |
|-----------|-----|-----|
| -0.50 m ? | OUI | NON |
| -1.00 m ? | OUI | NON |
| -1.50 m ? | OUI | NON |
| -2.00 m ? | OUI | NON |

22 Vous avez reçu l'ordre de travailler dans une tranchée à proximité d'un câble électrique souterrain en bon état apparent, pouvez-vous :

- | | | |
|---|-----|-----|
| -toucher le câble ? | OUI | NON |
| -travailler avec un outil à main tout près du câble ? | OUI | NON |
| -déplacer le câble ? | OUI | NON |

23 Les engins de terrassement peuvent approcher d'un câble électrique souterrain :

- | | | |
|---|-----|-----|
| -à 0.30 m lorsque l'ouvrage est visible ? | OUI | NON |
|---|-----|-----|

24 En cas d'électrification donner l'ordre des opérations (1 - 2 - 3) :

- | | |
|--------------------------|-----|
| -secourir la victime | [] |
| -donner l'alerte | [] |
| -faire couper le courant | [] |